



Doc. 13122

30 janvier 2013

La responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant

Proposition de résolution

déposée par M. Mogens JENSEN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La liberté des médias en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme est une nécessité pour tout Etat démocratique. L'environnement médiatique actuel, en évolution rapide, accroît les effets et l'importance de la liberté d'expression à travers les médias.

Les médias ont la responsabilité de jouer le rôle de « gardien » des citoyens. Lorsque, par exemple, des autorités, individus, entreprises ou organisations se comportent mal ou lorsque des affaires embarrassantes sont intentionnellement dissimulées, les médias ont l'obligation de faire toute la lumière sur ces affaires.

Mais la liberté d'expression et la liberté des médias va aussi de pair avec une responsabilité : la responsabilité de ne pas colporter de fausses histoires ou allégations ; la responsabilité de ne pas accuser ou étaler la vie des individus, entreprises ou organisations sur de fausses bases ; la responsabilité de respecter des normes déontologiques et les principes fondamentaux du journalisme.

Ces dernières années, en Europe, un certain nombre de médias n'ont malheureusement pas respecté la responsabilité qui va de pair avec la liberté d'expression et la liberté des médias. En ces temps où des délais doivent sans cesse être respectés, où les journalistes sont soumis à la nécessité de produire des actualités 24h sur 24h et où la concurrence entre les médias est devenue plus rude, la tendance de ceux-ci à bafouer les principes fondamentaux de la déontologie et du journalisme s'est accrue.

A la suite d'une affaire particulièrement grave de comportement des médias contraire à la déontologie, le récent rapport Leveson au Royaume-Uni soulève des questions qui sont également pertinentes pour d'autres pays d'Europe.

Il est donc urgent que l'Assemblée parlementaire renforce la responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

JENSEN Mogens, Danemark, SOC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
FUSU Corina, République de Moldova, ADLE
GRAHAM Sylvi, Norvège, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
JOHANSSON Mats, Suède, PPE/DC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MUTTONEN Christine, Autriche, SOC
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
REIMANN Maximilian, Suisse, ADLE
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC
WOLDSETH Karin S., Norvège, GDE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste